

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0039645

144 892

Optique Autres

Maladie Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 803 Société : LI/RS

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAGDALI LAHCEN

Date de naissance :

Adresse : 13 Rue IBN AMMAR APP 19 LA VILLE TÉ

Tél. : 06.30.61.93.93 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10.10.2018.28.3.

Nom et prénom du malade : LAGDALI FAÏNA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection au sein

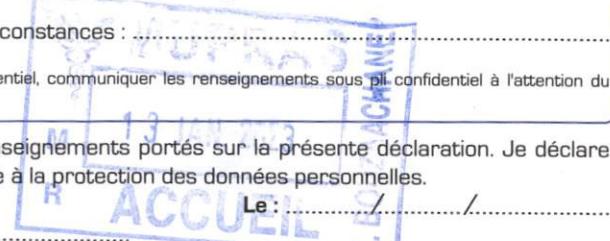
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/04/2023	CE	1FS	300.000Dhs	Dr. Awatif RAZZAK Ophtalmologue Bd. Ibn Tachfine, Rue Zinâa Ibbâk, #35, Pts Riad Ibn Tâchfine, 1er étage, Casablanca - Tel: 05 22 60 73 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
OPTIQUE MOUSSAOUI Opticien Optométriste Bd. E, Bloc 106, N° 7 Hôp. Mohammed-Casablanca		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE MOUSSAOUI Opticien Optométriste Bd. E, Bloc 106, N° 7 Hôp. Mohammed-Casablanca	10/04/2023	12	12	12	12	36000Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
G	35533411	11433553
B		

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
G	35533411	11433553
B		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste

Bloc Kodia 106 Bd. E N° 7 Bis,

El Hay Mohammedi - Casa

Tél : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

Patente : 32825428



نظارات مساوي

أخصائي في النظارات البصرية

بلوك الكدية 106 - الحي المحمدي E

الرقم 7 مكرر - الحي المحمدي

الهاتف : 06 69 00 97 85

05 22 60 3439

الباتننا : 32825428

3044

Ordonnance de M. le Docteur :

MOUSSAOUI Abdssamad

PA: 001012357

N° de nomenclature

Correspondant à la prescription

LOIN

O.D: (-2,00 à 90°) + 4,00
O.G: (-1,00 à 115°) + 1,75

PRES

O.D:

O.G: (+) + 2,50

FOURNITURE

Monture :

optique

1500-

Verres :

optique Abdssamad

1000-

Etuis :

Total: 1000

1000-

1000-

3500-

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le 12/11/2023

M. ou Mme : LA ADDALI FA

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien et Optométriste
Bd. E. Bd. 106, N° 7
El Hay Mohammedi-Casablanca
Tél: 06 69 00 97 85
Fax: 05 22 60 3439

CENTRE D'OPHTALMOLOGIE IBN TACHFINE

مركز طب و جراحة العيون ابن تاشفين

Dr Awatif RAZZAK

Médecin Ophtalmologue

Chirurgie de Cataracte par Phacoémulsification

Chirurgie Réfractive - Glaucome - Strabisme

Angiographie - Echographie Laser - Contactologie



الدكتورة عواطف رزاق

اختصاصية طب و جراحة العيون

جراحة المجلة - تصحيح النظر بالليزر

جراحة المياه الزرقاء - المول - الليزر

تصوير العين بالصدى - العدسات اللاصقة

Casablanca le : 10 janvier 2023 الدار البيضاء في:

Mme LAGDDALI FATNA

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets multi-couches, Amincis

VL : OD = + 4.00 (- 2.00 à 90°)

OG = + 1.75 (- 1.00 à 175°)

VP : ODG = Add : + 2.50



شارع ابن تاشفين، زنقة زينب إسحاق، رقم 35، إقامة رياض ابن تاشفين، الطابق الأول، لفيلييت - الدار البيضاء
Bd Ibn Tachfine, Rue Zineb Ishak N°35, Rés Riad Ibn Tachfine, 1^{er} étage, la Villette - Casablanca

05 22 60 73 38

rawatif@gmail.com